

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Présents : 66Votants : 80Pouvoirs : 14

(cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Louane VIGNALDate de la convocation du Conseil de Communauté : 10 septembre 2026Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Ambert en scène d'Ambert

Délibération n°26

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°16 du conseil communautaire du 29 janvier 2026 relative au projet de crèche à Vertolaye ;

Vu les lignes directrices de gestion de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Considérant la réduction de l'agrément à la crèche de Marat à compter du 1^{er} septembre 2026,

Considérant l'avis défavorable du comité social territorial du 5 juin 2026 (collège représentants du personnel : 4 votes « contre », collège employeur : 1 abstention)

Considérant l'avis défavorable du comité social territorial du 4 septembre 2026 (collège représentants du personnel : 2 votes « contre », 1 abstention ; collège employeur : 1 abstention) ;

Considérant le déroulement de carrières des agents de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

SUPPRESSIONS DE POSTES

	Pôle	Service	Cadre d'emploi	Libellé de l'emploi	Durée hebdomadaire	Type de poste	Diminution de la masse salariale annuelle
Emploi Supprimé	EJE	Petite enfance crèche	Auxiliaire de puériculture	Assistant éducatif petite enfance / assistante éducative petite enfance	35H TE 21H pourvues	Permanent	26 630€

AR Prefecture

063-200070761-20260917-2026_09_17_26-DE
Reçu le 24/09/2026



AMBERT
LIVRAVOIS
FOREZ

Emploi				Assistant éducatif petite enfance / assistante éducative petite enfance	20H	Permanent	--
Supprimé	EJE	Petite enfance crèche	Agent social				

AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
Adjointes techniques	32h	Adjoint technique	Adjoint technique principal classe 2 ^{ème}	1	Examen professionnel
Adjointes techniques	35h	Adjoint technique	Adjoint technique principal classe 2 ^{ème}	3	Examen professionnel

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 1005 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (79 voix « pour », 1 abstention – Philippe Jacquet s'abstient) décide d'approuver :

- les suppressions de postes ci-dessus présentées ;
- les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme,

le Président

Daniel FORESTIER

